

Information rectificative

Le Conseil d'Administration d'Esso S.A.F. s'est réuni le 26 avril 2011 pour procéder notamment à un nouvel arrêté des comptes annuels et consolidés clos le 31 décembre 2010, en vue de leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 juin 2011, après l'option fiscale prise postérieurement au Conseil du 23 mars 2011 de ne pas doter une provision réglementée.

Le résultat net du groupe consolidé reste inchangé à 148M€ comme détaillé dans le communiqué de presse diffusé le 24 mars 2011.

Le résultat net d'Esso S.A.F. est un profit de 155 M€ révisé en hausse de 37 M€ par rapport aux 118 M€ mentionnés dans le communiqué du 24 mars 2011.

La proposition de versement d'un dividende pour l'exercice 2010 reste inchangée.

Le groupe Esso S.A.F publie ce jour, simultanément à cette information, son rapport financier annuel 2010.

Esso SAF, le 27 avril 2011